

Conseil métropolitain du 17 novembre 2022

Délibération

PISU/DV/VB/PC

Rapporteur : M. Thébault

N° 80 – Voirie et Infrastructures – Rennes Métropole – Rénovation des installations d'éclairage public 2023-2025 – Modernisation du système de commande – Installation de télégestion sur l'ensemble du territoire métropolitain – Programme – Approbation

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-11, L.141-12, et R.141-14 ;

EXPOSÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Rennes Métropole assure l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public. Le patrimoine est constitué de près de 81 000 points lumineux et 1 750 armoires de commande.

Actuellement, les allumages et extinctions s'effectuent majoritairement de manière autonome grâce aux contrôleurs de commande installés dans chaque armoire. Seules quelques communes bénéficient totalement (Rennes) ou partiellement (Pacé, Betton, Chevaigné, Thorigné-Fouillard, Saint-Erblon, Corps-Nuds, Pont-Péan) d'une commande centralisée de l'éclairage public (EP).

Pour ce qui concerne Rennes, Enedis prévoit de supprimer en 2025, le système Pulsadis de déclenchement de l'allumage/extinction de l'EP. Pour les autres communes, les systèmes actuels sont vieillissants et génèrent des pannes parfois complexes.

L'obsolescence, les dysfonctionnements, l'hétérogénéité de fonctionnement, les complexités d'exploitation, ont mis en évidence la nécessité de moderniser le système de commande de l'EP à court terme.

C'est dans cet objectif que Rennes Métropole a missionné, au cours de l'année 2021, un prestataire pour effectuer une mission d'études qui a permis de faire émerger les éléments constitutifs du futur dispositif.

Ainsi, au terme d'une analyse technico-économique de différentes hypothèses, une solution apparaît répondre au mieux aux attentes de Rennes Métropole. Celle-ci offre les fonctionnalités suivantes :

- La télégestion de toutes les armoires de commande,
- La télégestion jusqu'à 10% des points lumineux permettant une commande fine des périmètres d'allumages et d'extinctions pour prendre en compte des besoins spécifiques des communes (événements festifs, commerciaux, sportifs, le sub-découpage de l'alimentation électrique d'un secteur pour prendre en compte des périodes d'allumage différents, etc.)

Il faut noter que le système de télégestion permettra de moderniser la commande de l'éclairage public ainsi que les modalités de maintenance. Les économies d'énergies résulteront :

- De la rénovation des luminaires actuels par des luminaires à LED,

- De l'optimisation de chaque projet photométrique (éclairer au juste besoin),
- Du fonctionnement (profils nocturnes : permanent, coupure, abaissement, détection, ...).

Pour mettre en œuvre ce projet, les études et le suivi de l'installation des équipements seront confiés à un prestataire externe.

Pour ce qui concerne le système, le mode de consultation sera défini ultérieurement en considérant les critères de fiabilité et pérennité ainsi que l'ouverture à la concurrence.

L'enveloppe financière de cette opération, au stade programme, est estimée à 5 720 000 € HT, soit 6 864 000 € TTC (valeur mai 2022).

Fourniture et installation du Système	4 800 000 € HT	(5 760 000 € TTC)
Etudes (conception + suivi installation)	400 000 € HT	(480 000 € TTC)
Aléas (10 %)	520 000 € HT	(624 000 € TTC)
TOTAL =	5 720 000 € HT	(6 864 000 € TTC)

La mise en place du système devra s'accompagner d'une rénovation de nombreuses armoires de commande pour des motifs de vétusté et/ou de déficit de place pour les équipements de télégestion. L'estimation correspondante sera établie au terme des diagnostics des armoires qui ont été engagés au 1er semestre 2022 et selon les résultats des études de conception du système.

Pour ce qui concerne les coûts d'exploitation et de maintenance, ils sont à ce stade estimés entre 300 et 500 k€. Cette estimation sera précisée par les études de conception.

Cette opération de modernisation de l'éclairage public est programmée de la manière suivante :

Consultation du bureau d'étude (procédure négociée)	Septembre 2022 / mars 2023
Diagnostics + études	Printemps 2023 à printemps 2024
Consultation Fournisseurs / installateurs (forme à déterminer)	Second semestre 2024
Installation système de télégestion	Premier semestre 2025
Déploiement avec rénovation des armoires	A partir de automne 2025 (plusieurs années)

Les dépenses seront imputées au budget principal Chapitre 23 – article 2315.

Après avis du Bureau, le Conseil sera invité à approuver le programme de modernisation de la commande et du suivi de la maintenance de l'éclairage public par l'installation de télégestion sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle, fixée à 5 720 000 € HT, soit 6 864 000 € TTC (valeur mai 2022).